

## Quatre organismes de réglementation. Deux provinces. Une possibilité exceptionnelle.

**Le 30 août 2016** — Les organismes de réglementation des infirmières de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont le grand honneur d'annoncer leur collaboration à la recherche de nouvelles perspectives d'échange et d'innovation en matière de réglementation de la profession infirmière.

Alors que trois des organismes de réglementation travaillent déjà activement en commun sur une plateforme technologique mise au point par CRNBC, la rencontre à Toronto fut la première fois que les quatre organismes se réunissaient pour discuter d'initiatives de réglementation qu'ils pourraient entreprendre en semble. Le groupe a remarqué notamment les similarités de leur approche à l'égard des programmes, comme l'assurance de la qualité, les évaluations de la compétence et l'examen des programmes de formation infirmière.

La collaboration vise à harmoniser les programmes et outils de réglementation dans la mesure du possible en vue de réduire les coûts et améliorer l'efficacité. Un résultat à long terme consiste à réduire les obstacles entre les deux provinces pour faciliter la mobilité des infirmières.

Bien que chaque organisme réglemente des groupes distincts d'infirmières – infirmières auxiliaires autorisées, infirmières praticiennes, infirmières autorisées et infirmières psychiatriques autorisées – ils ont tous la même mission, à savoir protéger l'intérêt public. Ils se caractérisent aussi par des lois, obligations redditionnelles et programmes similaires.

Étaient présents à la réunion les membres du bureau et les cadres supérieurs des organismes suivants : le College of Licensed Practical Nurses of B.C.; l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (infirmières autorisées, infirmières auxiliaires autorisées et infirmières praticiennes); le College of Registered Nurses of B.C. (infirmières autorisées est infirmières praticiennes); et le College of Registered Psychiatric Nurses of B.C.

Dans le cadre des prochaines étapes de leur collaboration, les organismes de réglementation chercheront des possibilités d'entamer un dialogue avec d'autres organismes canadiens de réglementation de la profession infirmière.

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur la collaboration, veuillez communiquer avec :**

**Carina Herman,  
IA, M.Sc.inf.**

[Courriel](#)

Directrice  
générale/Registraire

[College of Licensed  
Practical Nurses of  
British Columbia](#)

**Anne L. Coghlan,  
IA, M.Sc.inf.**

[Courriel](#)

Présidente et directrice  
générale

[Ordre des infirmières et  
infirmiers de l'Ontario](#)

**Cynthia Johansen,  
MAL, M.Sc.**

[Courriel](#)

Registraire/Directrice  
générale

[College of Registered  
Nurses of British  
Columbia](#)

**Kyong-ae Kim,  
LL.B.**

[Courriel](#)

Directrice générale

[College of Registered  
Psychiatric Nurses of  
British Columbia](#)